

Montréal, le 7 mars 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande amendée relative à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, à la fixation du taux de rendement sur l'avoir des actionnaires pour les années témoins 2016 et 2017, à l'approbation du plan d'approvisionnement et à la modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2016
Dossier de la Régie: R-3924-2015 Phase 4

Chère consœur, chers confrères,

Tel que mentionné par la Régie de l'énergie (la Régie) dans sa décision D-2015-156 du 17 septembre 2015, l'audience dans le dossier cité en titre se tiendra **du 29 mars au 4 avril 2016, de 9 h à 15 h, dans la salle Krieghoff** de ses bureaux à Montréal.

La Régie entendra, en premier lieu, la preuve de Gazifère. Par la suite, elle entendra la preuve des intervenants par ordre alphabétique. Les argumentations finales seront entendues à la fin de l'audience.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie souhaite connaître la manière dont Gazifère entend présenter sa preuve. En particulier, la Régie lui demande d'indiquer la liste des panels de témoins, en précisant, pour chacun d'eux, les enjeux qui seront traités et la liste des témoins prévus. Elle souhaite également connaître le temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins de chacun des autres participants.

La Régie demande également aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour l'adoption et la présentation de leur preuve;
- la liste de leurs témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger chacun des panels de témoins de Gazifère et chacun des autres intervenants, le plus précisément possible;
- le temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode de présentation souhaité;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Enfin, la Régie aimerait savoir si les participants entendent soulever des moyens préliminaires.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le lundi 14 mars 2016** pour Gazifère et **au plus tard à 12 h le jeudi 17 mars 2016** pour les intervenants.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml